Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL_2023_06_25-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2023 - 06 - 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Tiphanie JACOMINO, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Béatrice JUSTIN à Nicole BOULINEAU / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

Approbation d'un avenant au marché n° 2022-021 suivi animation des dispositifs de PTRE

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL_2023_06_25-DE

Un marché de suivi animation des dispositifs d'aide de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) d'une durée de 4 ans, a été conclu avec le groupement d'entreprises ADIL Vendée / EFFINEO, le 3 mai 2022, pour un montant de 589 800 € HT.

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 15 juin dernier a approuvé la passation d'un avenant n° 1 en plus-value de 56 940 € HT sur la durée restante du marché, soit + 9,52 % du marché de base afin d'intégrer un accompagnement des ménages à l'énergie solaire.

Il est proposé d'approuver la passation d'un avenant n° 2 sans incidence financière ayant pour objet de réajuster les prestations du marché afin de réévaluer les quantitatifs des assistances aux propriétaires sur toutes les aides PTRE et inversement de supprimer des réunions d'information et de sensibilisation d'une part et de supprimer des bilans quantitatifs et qualitatifs, comme suit :

Réajustement des quantitatifs de dossiers assistances aux propriétaires sur les aides PTRE : (+ 2 750 € HT)

Travaux de rénovation énergétique « bouquet de travaux » :	
Audit énergétique non suivi de travaux : 70 au lieu de 100 à 500 € :	- 15 000 €
Dossier de rénovation énergétique : 40 au lieu de 50 à 300 € :	- 3 000 €
Travaux de rénovation énergétique BBC :	
Audit énergétique non suivi de travaux : 10 au lieu de 5 à 500 € :	+ 2 500 €
Dossier de rénovation énergétique : 10 au lieu de 5 à 300 € :	+ 1 500 €
Rénovation énergétique par l'extérieur :	
Dossier de travaux PO et PB : 45 au lieu de 30 à 400 € :	+ 6 000 €
Rénovation énergétique d'un logement locatif privé :	
Audit énergétique : 15 au lieu de 25 à 500 € :	- 5 000 €
Dossier de travaux : 15 au lieu de 25 à 300 € :	- 3 000 €
Coup de pouce énergétique :	
Dossier de demande de subvention : 200 au lieu de 75 à 150 € :	+ 18 750 €

Suppression de 3 types de réunions d'information et de sensibilisation : (- 1 600 € HT)

Suppression réunions tout public : 1 / an à 400 € :	- 400 €
Suppression réunions professionnels : 1 / an à 400 € :	- 400 €
Suppression réunions artisans commerçants : 1 / an à 800 € :	- 800 €

Réajustement des quantitatifs de Rapport annuel quantitatif et qualitatif : (- 1 150 € HT)

Bilan mensuel pour le service « Habitat » : 11 au lieu de 12 prévus à 100 € HT :	- 100€
Préparation de la réunion du Comité Technique : 1 au lieu de 2 à 650 € HT :	- 650 €
Suppression de la réunion thématique de 400 € HT :	- 400 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2194-1 6° et R.2194-8,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération n° 2022-01-10 du 20 janvier 2022 portant autorisation de lancement d'une consultation de suivi et animation des dispositifs d'aides de la PTRE,
Vu la délibération n° 2023-04-12 du 15 juin 2023 approuvant la conclusion d'un avenant n° 1 au marché n° 2022-021 de suivi et animation des dispositifs d'aides de la PTRE,
Vu la décision d'attribution du marché n° 2022-021 de suivi et animation des dispositifs d'aides de la PTRE au groupement ADIL Vendée / EFFINEO prise par la CAO lors de sa séance du 14 avril 2022,
Vu le BP 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 septembre 2023,
Vu l'avis favorable de la CAO lors de sa séance du 27 juillet 2023,

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL_2023_06_25-DE

Vu le marché n° 2022-021 suivi et animation des dispositifs d'aides de la PTRE conclu avec ADIL Vendée / EFFINEO le 3 mai 2022, modifié par avenant n° 1,
Vu le projet d'avenant n° 2,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 2 sans incidence financière ayant pour objet de réajuster les quantitatifs des prestations réalisées par le groupement ADIL Vendée / Effineo dans les conditions exposées au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, à signer l'avenant n° 2 au marché n° 2022-021 de suivi et animation des dispositifs d'aide de la PTRE conclu avec le groupement ADIL Vendée / EFFINEO.

Givrand, le 10 octobre 2023

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 10 OCT. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 10 OCT. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.